

N°2 : Corps de Police

Audit de gestion, relatif à la fonction financière du Corps de Police et au projet Micado, application informatique du Service des Contraventions

La mise en place des recommandations de la Cour, approuvées en juin 2007 par le Corps de Police avec des délais que lui-même s'était fixés, fait l'objet d'un glissement temporel de l'ordre de 12 à 18 mois. La Cour relevait d'inquiétants dérapages quant à la réalisation du projet informatique Micado, qui, voté en 2000, visait entre autres à améliorer le processus d'enregistrement, d'encaissement et de comptabilisation des amendes. Ce projet a finalement été abandonné au début 2008. Un bilan et un nouveau projet de loi seront déposés dans les mois à venir.

Le Corps de Police se réfugie derrière l'abandon du projet informatique Micado pour justifier l'absence d'actions visant à améliorer le système informatique actuel relatif aux amendes d'ordre et la tenue de leur comptabilité. Celle-ci ne respecte de ce fait toujours pas le principe d'engagement. Or, trois des recommandations de la Cour portaient sur les systèmes informatiques existants sans faire aucune référence au projet Micado ou au mode de paiement des amendes d'ordre. Ainsi, le Corps de Police justifie son inaction par un amalgame inapproprié. En outre, par courrier du 8 juin 2007 puis lors de la finalisation du rapport de la Cour dans les jours suivants, le Corps de Police confirmait l'existence de 75 postes en équivalent temps plein qui étaient dédiés aux fonctions financières, dont 19 occupés par des policiers. Ces derniers bénéficient d'un traitement plus favorable que le personnel administratif censé occuper ces postes. Ainsi, la Cour demandait au Corps de Police une justification des profils particuliers pour ces 19 postes (économies indirectes pouvant se monter à 500'000 F par an dans le cas d'une réduction à 9 postes). Or, une année plus tard, le Corps de Police ne retrouve plus que 50 postes en effectif à temps plein dont 9 postes occupés par des policiers. Le Corps de Police démontre son inaptitude à maîtriser l'emploi du temps de ses ressources.

Les changements organisationnels relatifs à la création d'un poste de responsable financier supervisant l'ensemble des fonctions financières et d'un centre de contentieux pour le Corps de Police sont toujours à l'étude avec des objectifs respectifs d'aboutissement à fin 2008 et fin 2009. Ce report des délais témoigne d'une réticence patente. Un poste de responsable du contrôle interne a toutefois été créé. Des efforts ont été entrepris pour améliorer le suivi budgétaire du Corps de Police et comparer les chiffres du budget aux chiffres effectifs par centre de responsabilité d'une part et dans son ensemble d'autre part. Ces actions permettent d'attribuer plus clairement les écarts positifs ou négatifs à chaque niveau de responsabilités, avec une finalisation attendue à fin 2009. Cependant, de tels délais pour ouvrir des centres de responsabilités et additionner des chiffres pour obtenir une consolidation ne sont pas justifiables compte tenu des possibilités de la comptabilité financière intégrée de l'Etat.

En matière de traitements du personnel, sont à relever une régularisation en 2008 des versements des indemnités et une amélioration progressive du contrôle interne relatif aux remboursements des débours qui devrait aboutir fin 2008. Toutefois, malgré l'engagement écrit du secrétaire général du DI et du directeur général de l'OPE en juin 2007, la situation de certaines indemnités est restée irrégulière pour l'exercice 2007 sur le plan de leur traitement fiscal. Comme prévu par sa base légale, la Cour a donc dénoncé l'irrégularité à l'administration fiscale cantonale.

En conclusion pour ce rapport, les pistes d'économies se matérialisent avant tout par un arrêt des dépenses à fonds perdus sur le projet informatique Micado et les réelles améliorations sont encore embryonnaires.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.2.4	Gestion budgétaire Redéfinir les CR pour adéquation avec organigramme et responsabilités		DDF DI et SF police	Finalisation pour budget 2010	En cours	La Police conditionne ceci à présent à l'engagement du responsable financier. Ceci est une réponse inadéquate et hors sujet.
3.2.4	Gestion budgétaire Budgéter les frais de formation et de dépenses générales sur les centres de responsabilités effectifs		DDF DI - SF police	PB 2008	Fait	A vérifier au budget 2009.
3.2.4	Gestion budgétaire Établir un processus et un format de reporting consolidé pour le Corps de Police		Chef SF police - SG police	Fin 2009	En cours	Lenteur incompréhensible compte tenu de l'ERP Oracle.
3.3.4	Comptabilité Extractions donnant les montants totaux relatifs aux facturations, aux remises et annulations, aux paiements reçus avec la séparation amendes-émoluments, et par entité émettrice (ex : Gendarmerie, communes...).		SDC - SILO - CTI - Contrôle interne DI	Selon décision du COPIL	Pas fait	Principe de la comptabilité d'engagement non respecté. La Police conditionnait ceci à la réalisation de Micado. Ceci est inadéquat et hors sujet puisqu'il s'agit d'apporter des solutions aux systèmes existants.
3.3.4	Comptabilité Extractions pour contrôle : a- liste des amendes d'ordre dont l'échéance saisie est supérieure à 2 mois. b- créer une table secondaire traçant les modifications et annulations		SDC - SILO - CTI - Contrôle interne DI	Selon décision du COPIL	Pas fait	Idem

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.3.4	Comptabilité Communiquer aux Communes les soldes dus à titre de rétrocession.		Direction SdC	Selon décisions du COFIL	Pas fait	Idem
3.4.4	Caisses Supprimer tout encaissement en liquide des amendes et contraventions au guichet du Service des Contraventions, au Service financier et service public ainsi qu'à tous les postes de police et d'agents municipaux.		Préavis négatif de la direction de la Police et département	-	Contesté	Risque de fraude subsiste. Aucune action n'est prise.
3.5.4	Débours au personnel et indemnités Supprimer les versements directs des indemnités de nuit et forfaitaires par le Service Financier du Corps de Police. A rembourser une fois par mois par l'OPE.		RH police et DI - OPE - SILO		01.02.08	La mise en place ne concerne pas encore tout le Corps de Police mais seulement la Police judiciaire et la Police de sécurité internationale. En outre, la situation de certaines indemnités est restée irrégulière pour l'exercice 2007 sur le plan de leur traitement fiscal et de leur assujettissement aux cotisations sociales. La Cour a donc dénoncé aux autorités compétentes (AVS et AFC) l'irrégularité.
3.6.4	Contentieux Créer un Service du Contentieux pour tout le Corps de Police et le positionner dans l'organigramme.		DDF - SF police - Direction SdC	Fin 2009	Pas fait	La Police conditionne ceci à la création d'un service de contentieux à l'Etat. Ceci est une réponse inadéquate et hors sujet.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audit)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Décal au	Fait le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.7.4	Saisie de la facturation et recherche d'adresses Obtenir un accès direct aux différentes bases de données existantes à l'Etat et dans ses régies autonomes (AFC, SIG).		SILO - SDC - CTI	Fin 2008	En cours	Piste envisagée avec la Poste plutôt qu'avec les SIG.
3.8.4	Organisation et positionnement de la fonction financière Regrouper les fonctions financières de la Police sous une seule et même responsabilité transversale au sein de la Police et placée comme telle dans l'organigramme, et nommer un titulaire à ce poste avec un cahier des charges.		Chef Services Généraux - Chef Police Adjoint - RH DI	Fin 2008	En cours	Lenteurs inadéquates pour la tâche à accomplir.
3.8.4	Organisation et positionnement de la fonction financière Produire un document expliquant les 19 postes administratifs occupés par des policiers et les éventuelles mesures de rectification.		Chef police adjoint - contrôle interne police		22.06.08	La Police ne reconnaît plus que 9 ETP occupés par des Policiers plutôt que par du personnel administratif malgré leur propre information selon leur mail du 8 juin 2007 puis selon leur validation du rapport en juin 2007 !
4.2.4	Document de suivi de projet Reprendre le cahier des charges du projet. Confirmer et formaliser les besoins métiers, les coûts, les délais et la pertinence du projet. Demander un crédit complémentaire, déposer un projet de loi ou abandonner le projet.		Copil SDC - Secrétaire général du DI		Janvier 2008	Abandon du projet Micado.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audit)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
4.2.4	Document de suivi de projet Définir un document de synthèse sur les 3 axes, livrables, coûts internes et externes et échéances dans un format validé par le CTI.		-	-	Pas fait	Abandon du projet Micado.
4.2.4	Document de suivi de projet Demander que le CTI suive ce projet conformément à des méthodologies de gestion standardisées.		-	-	Pas fait	Abandon du projet Micado.
4.3.4	Organisation du projet informatique Tenir à jour le document de synthèse (avancement du projet) et tenir informés les différents comités de direction et de pilotage du projet.		-	-	Pas fait	Abandon du projet Micado.